

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2024

Délibération n°2024.06.100.B

**Capitainerie du Port – Réaménagement du bâtiment d'angle
attenant à l'îlot GrandAngoulême boulevard Besson Bey - Validation
du programme**

LE VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 juin 2024

Secrétaire de Séance: François NEBOUT

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Eric BIOJOUT à Hassane ZIAT, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Michaël LAVILLE à Gérard DESAPHY, Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s): Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Francis LAURENT, Dominique PEREZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_100B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024

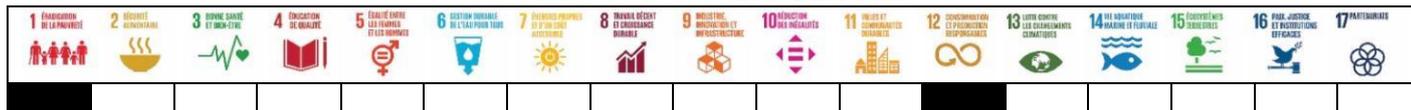
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

**DÉLIBÉRATION
N°2024.06.100.B**

Rapporteur : Monsieur DEZIER

CAPITAINEURIE DU PORT – REAMENAGEMENT DU BATIMENT D'ANGLE ATTENANT A L'ÎLOT GRANDANGOULEME BOULEVARD BESSON BEY - VALIDATION DU PROGRAMME

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 1 : Accès aux services
- ODD 12 : Tourisme

Depuis le 1^{er} janvier 2024, GrandAngoulême et le département de la Charente ont signé une convention de coopération, d'une durée de 20 ans, pour la gestion et le développement du port. Cette convention intègre un programme d'investissement qui définit plusieurs zones d'usages et prévoit notamment la création d'une capitainerie, d'une aire de carénage ainsi que d'une cale de mise à l'eau.

La mission de maîtrise d'œuvre porte sur la réhabilitation du bâtiment d'angle attenant à l'îlot du boulevard Besson Bey occupé par l'agglomération de GrandAngoulême. La capitainerie intégrera le rez-de-chaussée de ce bâtiment qui accueillait jusqu'à fin avril 2024 les services de GrandAngoulême Habitat. Il est rappelé que la partie atelier/local technique sera intégrée au bâtiment se situant à l'arrière de la capitainerie.

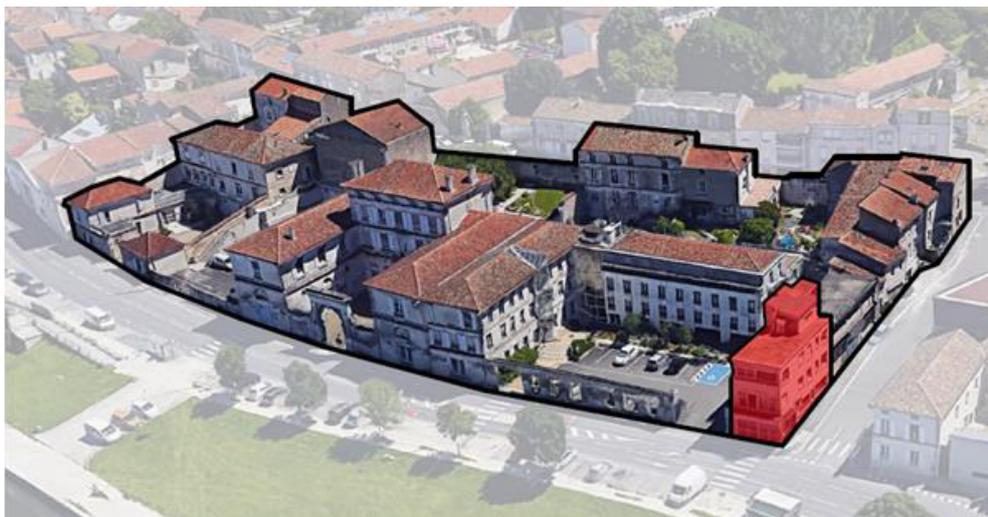
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_100B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024



Diagnostic et projection réalisés par Atelier Neyrat Michelet

En date du 22 mai 2024, une présentation du projet a été faite à l'Architecte des Bâtiments de France qui a exprimé un sentiment favorable sur le principe des esquisses et projections réalisés par l'atelier Neyrat Michelet.

La future capitainerie sera constituée de bureaux mis à disposition pour le gestionnaire du Port ainsi que de vestiaires/sanitaires pour les usagers du Port.

L'estimation de l'enveloppe travaux est de 308 000 € HT.

Le projet est co-financé à hauteur de 50 % par le Département de la Charente dans le cadre du projet d'aménagement du Port l'Houmeau.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_100B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024

Je vous propose :

DE VALIDER les éléments essentiels du programme de l'opération de réhabilitation du bâtiment d'angle attenant à l'îlot du boulevard Besson Bey occupé par GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne habilitée, à signer les documents concernant les procédures d'urbanisme.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_100B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024
Affichage : 01/07/2024